

D'après moi, la façon dont le gouvernement aborde une réforme fiscale fondamentale se compare au genre de rafistolage libéral que contenait le fameux budget de Walter Gordon en 1963, budget qui a eu une forte répercussion sur l'économie même si on l'a démantelé par étapes dans les années qui ont suivi. Ce qui a démarré le processus de désintégration économique avec le budget Gordon s'est poursuivi avec l'incertitude engendrée par l'interminable discussion du Livre blanc. Il est évident que l'économie canadienne se détériore depuis quelques années. Les récentes incursions du très honorable premier ministre (M. Trudeau) dans certaines régions de l'Ontario en sont la preuve. Même le charisme soutenu par les techniques électroniques n'est pas assez puissant pour cacher le désenchantement croissant du public canadien devant les politiques ou l'absence de politiques de l'administration actuelle. Peut-être est-ce pour cette raison que les porte-parole du gouvernement veulent nous faire terminer à la hâte—indûment, à mon avis—l'étude préliminaire de cette importante mesure ministérielle. Ils craignent que l'affaire se gâte au point où ils ne pourront plus s'en sortir, et comme je vais le signaler un peu plus loin dans mon discours, il est fort possible que cela se produise, compte tenu des problèmes que nous devons envisager à cause de la bombe économique qu'ont fait éclater nos voisins du Sud il y a tout juste quelques semaines.

• (4.50 p.m.)

Dans la mesure législative dont nous sommes saisis et le budget déposé en juin dernier, il est évident que le gouvernement n'a pas trouvé de solution, qu'il n'a élaboré aucun plan, aucune politique qui permettent de résoudre l'ensemble des problèmes économiques actuels du Canada. Encore la semaine dernière, le premier ministre, du haut d'une tribune, disait aux braves citoyens de Cornwall qu'il n'avait rien à offrir. Il n'a même pas employé les mots dont Churchill s'est servi pendant les jours difficiles de la guerre: «du sang, de la sueur et des larmes». Il a seulement dit qu'il était embarrassé et qu'il n'avait rien d'autre à offrir que ce qu'il avait déjà proposé.

Le bill sur la réforme fiscale devrait être mis de côté, pour le moment du moins, comme le propose l'amendement, car il constitue un brusque renversement de toute l'orientation de la politique gouvernementale et de la réforme fiscale énoncées avec force détails dans le fameux Livre blanc, qui n'a plus sa raison d'être. Ce Livre blanc, s'ajoutant au budget présenté presque simultanément, a provoqué comme réaction immédiate une espèce d'euphorie, tant et si bien que de nombreux commentateurs décrivaient ces mesures comme les initiatives économiques rayonnantes qui susciteraient une nouvelle relance de l'économie canadienne.

La raison, je crois, de l'euphorie temporaire qui a suivi l'initiative gouvernementale de réformes budgétaire et fiscale, est un peu semblable à celle invoquée par le type qui se cognait constamment la tête contre le mur et qui, lorsqu'on lui demandait la raison d'un comportement si inexplicable, répondait que c'était à cause de la sensation agréable qu'il éprouvait lorsqu'il s'arrêtait. La situation semblait si mauvaise que tout paraissait mieux que l'état de choses en cours, tout au moins en ce qui concerne ceux qui pâtissent du chômage chronique.

Les deux initiatives les plus importantes prises par le gouvernement sur les plans économique et financier méritent avant tout d'être qualifiées de budget électoral et de bill électoral sur la réforme fiscale. Il s'agit de mesures prises par des politicards qui se trouvent dans une

impasse à la suite de leur propre incompétence et de leur pusillanimité. Ce n'est pas seulement l'opposition qui pense ainsi. Au cours de ces dernières semaines, nous avons eu affaire à une véritable avalanche d'analyses très minutieuses et intelligentes faites au sujet des propositions contenues dans le bill C-259, et ces analyses constituent déjà une documentation gigantesque tant par leur nombre que par leur ampleur.

J'ai pris connaissance de plusieurs documents très volumineux qui tentent d'analyser d'une façon très rationnelle toute la complexité du bill gouvernemental concernant les impôts, et je vais citer un document qui, à mon sens, résume bien la quintessence de ce bill. Je veux parler de la *Canadian Tax Reform Review*, document diffusé au mois d'août 1971 par la Riddell, Stead and Company, une société de comptables agréés. Voici un extrait de la déclaration liminaire qui précède l'analyse:

Le «grand débat canadien de la réforme fiscale» qui avait commencé en 1962 a abouti au bill C-259, intitulé «Loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu». Ce titre banal est sans doute une meilleure description du produit final que le titre, plus grandiloquent, de «Projet de réforme fiscale».

Autrement dit, monsieur l'Orateur, les auteurs estiment qu'il y a eu beaucoup de roulements de tambour pour rien.

Lorsqu'on compare au résultat final le temps, les talents, les efforts et l'argent (de source privée et publique) librement dépensés ces neuf dernières années, on se demande vraiment si tout cela en valait la peine. Si le débat n'avait pour objet que de conditionner l'opinion publique à accepter l'imposition des gains en capital (que l'on accepte déjà dans la plupart des pays industrialisés), c'était là une méthode bien coûteuse.

Il faut bien dire, au départ, que les dispositions du projet de loi sont extrêmement complexes, surtout en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés et la fiscalité internationale. De toute évidence, bon nombre d'entre elles sont une transposition, en jargon juridique, de formules qui sortent tout droit d'un ordinateur, et dont l'objet est de produire le résultat voulu en laissant aussi peu de marge que possible aux erreurs d'interprétation, accidentelles ou volontaires.

Cela souligne un leitmotiv qui est ressorti des discussions et des délibérations qui ont suivi la présentation de ce bill au Parlement et aux Canadiens. De l'avis général, ce bill est compliqué, confus, et ne s'attaque pas réellement aux problèmes qui nécessitent une réforme fiscale fondamentale et profonde, et qui ont donné lieu à la stagnation actuelle de l'économie.

En fait, monsieur l'Orateur, en tant que profane qui dépend de l'avis des juristes, des comptables agréés et des économistes, je pense que l'on pourrait mieux résumer le bill en termes plus simples, et que toutes les améliorations qu'il apporte sont du domaine d'une bonne administration à laquelle on peut s'attendre chaque année, lorsque le gouvernement est aux prises avec des problèmes de législation fiscale. Et la plupart des dispositions d'ordre administratif que l'on trouve dans le bill ont été rendues nécessaires du fait de l'érosion constante et continue de la valeur du dollar canadien, en raison des pressions inflationnistes croissantes qui s'exercent sur l'économie canadienne depuis 1963. Inutile de présenter une mesure grandiose, une prétendue réforme fiscale fondamentale, si on s'intéresse simplement aux questions administratives d'importance secondaire qui se posent à la suite de la dépréciation du dollar canadien.